

PLANTES AQUATIQUES

Jacinthe d'eau

Eichhornia crassipes

Waterhyacint * Water hyacinth * Wasserhyazinthe



© Lies Op de Beeck @ RBINS

Origine

Amérique du Sud

Voies d'introduction

Dispersion depuis des plans d'eau et des bassins de jardins.

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était utilisée couramment comme plante ornementale d'étang.

Distribution en Belgique

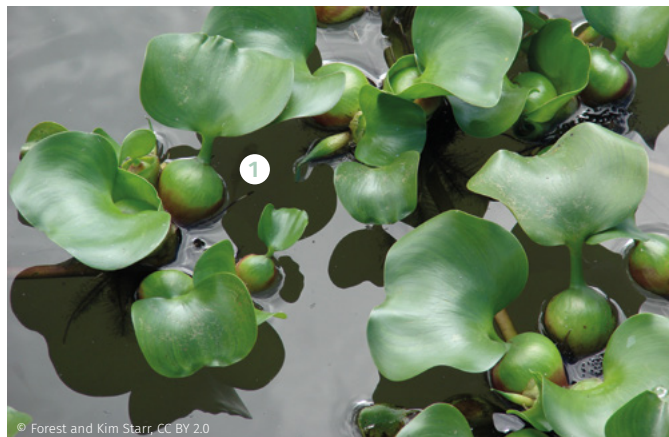
Cette espèce sensible au gel ne peut pas se maintenir dans l'environnement.

Nuisances

Cette espèce forme des tapis denses flottant à la surface de l'eau, ce qui entrave le développement de la végétation indigène et peut provoquer l'eutrophisation du plan d'eau en raison de l'accumulation de matière organique morte. Cela peut avoir des conséquences importantes sur la faune indigène, le débit de l'eau et les fonctions récréatives des plans d'eau.



© Andreas Kay - Water Hyacinth, *Eichhornia crassipes*, CC BY-NC-SA 2.0



© Forest and Kim Starr, CC BY 2.0

Caractéristiques

Plante flottante qui développe des feuilles uniquement au-dessus de l'eau

- Feuilles: arrondies et luisantes; pétiole de la feuille très élargi et rempli d'air **1**, ce qui permet à la plante de flotter
- Fleur: fleur en épi bleu-lilas; pétale supérieur orné d'une tache jaune auréolée de mauve foncé; fleurit très rarement en Belgique (juin-juillet)

Espèces ressemblantes

Dans le commerce, cette espèce peut être confondue avec *Eichhornia azurea*, *Pistia stratiotes* et *Limnobium laevigatum*.

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

- Verloove F. (2020) *Eichhornia crassipes*. On: Manual of the Alien Plants of Belgium. Botanical Garden Meise, Belgium. At: <http://alienplantsbelgium.be/content/eichhornia-crassipes>, accessed 01/10/2020 (EN)

IDENTIFICATION ET ESPÈCES RESSEMBLANTES

- <https://waarnemingen.be/media/species/invasive/pdf/18820.pdf> (NL)
- Clefs de détermination (disponibles en FR, NL et EN): <https://q-bankplants.eu>

SITES RÉGIONAUX

- Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>
- Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-planten> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

- <http://wwtguilution.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, cultivée, utilisée, plantée, mise en situation de se reproduire ou de s'étendre, échangée ou libérée intentionnellement dans la nature à travers toute l'Union européenne.